

Commune de CHICHEE



DICRIM

(Document d'Information sur les Risques Majeurs)

COMMUNE de CHICHEE DICRIM	Edition 2021
SOMMAIRE	

Le mot du Maire.....	1
Les risques.....	2
Inondation	3
Canicule	5
Autres risques climatiques	6
Pandémie grippale.....	8
Pandémie type COVID	10
Nucléaire	12
Distribution pastilles d'iode stable	14
Ruissellement.....	15
Effondrement – Affaissement.....	16
Retrait – gonflement sols argileux	17
Annuaire d'urgence.....	18

COMMUNE de CHICHEE DICRIM	Edition 2021
Le mot du Maire	

La commune de CHICHEE est située à 25 kilomètres d'Auxerre, et en bordure de la rivière Le Serein dont la crue de référence remonte à 1910. Le risque majeur auquel est soumise une partie de la commune est le risque inondation.

Crue, pandémie, risque climatique, risque nucléaire sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du Code de l'Environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que "le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger".

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les **RI**sques **MA**jeurs (DICRIM) qui :

- ➔ Recense les risques auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité et celle de tous en dépend.

Le Maire,
Alain DROIN.

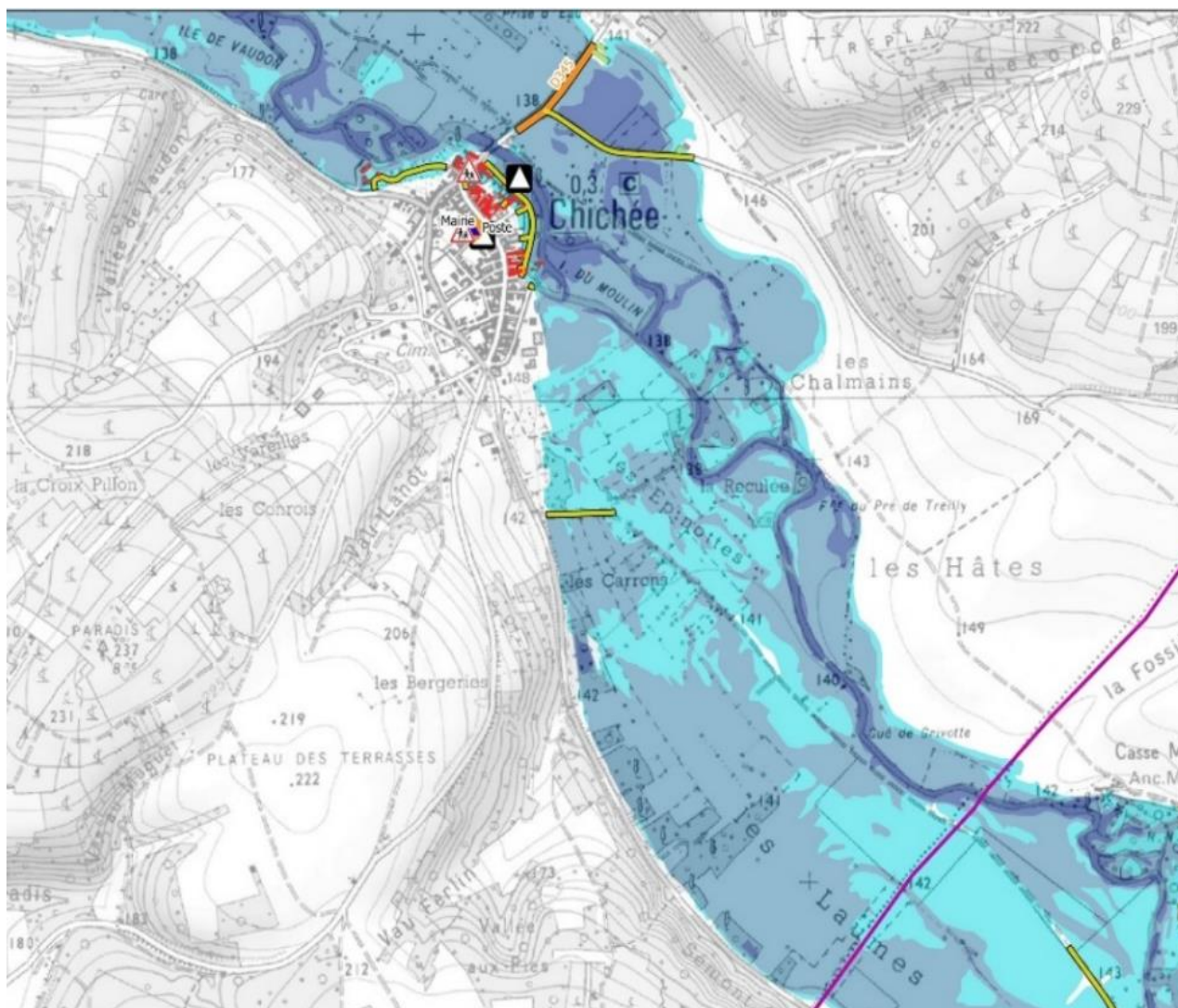
ANALYSE DES RISQUES

COMMUNE de CHICHEE
DICRIM

Edition
2021

RISQUE INONDATION

Référence : PPRI approuvé le 09 janvier 2019 (carte zonage)



ACTION DU MAIRE

Selon gravité :

- Déclenchement PCS,
- Permanence mairie ; en liaison avec la gendarmerie et le Conseil Départemental de l'Yonne,
- Déviations routes : RD345 > axe CHICHEE/ FLEYS/ TONNERRE, -
- Déviations de rues : rue du Pâtis, rue de L'Eglise, sentier du Sous Bief, rue de L'Abreuvoir,
- Pont coupé : sur le serein sur la RD345, direction Tonnerre

ALERTE

- Porte à porte
- Téléphone : fixe ou portable

RISQUE INONDATION - CRUE - NIVEAU ORANGE/ROUGE – VIGILANCE ABSOLUE :

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PRÉFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON D'UNE FORTE MONTÉE DES EAUX, LE **RISQUE DE CRUE EST DE NIVEAU ROUGE -*VIGILANCE ABSOLUE***. PREPAREZ-VOUS A ÉVACUER – PRENEZ LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES POUR VOTRE HABITATION. EMORTEZ COUVERTURES, MÉDICAMENTS, PAPIERS.

RENDEZ-VOUS A ... (**lieu d'hébergement**)

N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIABLE A TOUS.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves à fuel,
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux,
- Couper le gaz et l'électricité,
- Ne pas téléphoner (saturation du réseau),
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers d'identité),
- Ecouter la radio **alimentée par piles**,
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Les responsables scolaires s'occupent d'eux (**Plan Particulier de Mise en Sécurité**)

HEBERGEMENT

- Les sinistrés qui ont de la famille sur la commune seront hébergés par celle-ci,
- Les sinistrés qui n'ont pas de famille sur la commune seront hébergés **à la mairie**.

COMMUNE de CHICHEE DICRIM	Edition 2021
RISQUE CANICULE	

Référence : Plan départemental canicule mis à jour chaque année

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- *Organiser une permanence à la Mairie*

En cas de canicule :

- *Organisation d'une veille en s'appuyant sur le recensement des personnes fragiles,*
- *Organisation d'un circuit de visite,*
- *Distribution d'eau si nécessaire,*
- *Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés :*
L'église du village
- *Mesure de restriction d'usage de l'eau sur ordre du Préfet.*

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture,*
- *Affichages,*
- *Message diffusé par les pompiers,*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV) et météo-France (internet).*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- *Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais,*
- *Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour,*
- *Boire fréquemment et abondamment même sans soif (boissons sans alcool),*
- *Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes,*
- *Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés,*
- *Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible).*

<p>COMMUNE de CHICHEE</p> <p>DICRIM</p>	<p>Edition 2021</p>
<p>AUTRES RISQUES CLIMATIQUES</p>	

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- *Organiser une permanence à la Mairie*

En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- *Surveiller les conditions météorologiques,*
- *Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour) si nécessaire,*
- *Mise en place des panneaux de signalisation de danger*

En cas de coupure d'axes routiers prévenir la gendarmerie et SRD

- *Organiser le déblaiement des voies*
- *Préparation d'un hébergement pour les sinistrés*



ALERTE



- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture,*

- *Affichages,*

- *Message diffusé par les pompiers,*

- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

RISQUE CLIMATIQUE - NIVEAU ROUGE – VIGILANCE ABSOLUE :

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PRÉFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON DU **RISQUE CLIMATIQUE** ANNONCE PAR MÉTÉO FRANCE DE **NIVEAU ROUGE -*VIGILANCE ABSOLUE*** QUI DOIT TRAVERSER NOTRE RÉGION- IL EST DEMANDE A CHACUN DE RESTER CHEZ LUI DE NE PAS SE DÉPLACER D'ÉCOUTER LA RADIO.

N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIABLE A TOUS.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de fortes précipitations :

- Limiter voire éviter les déplacements,
- Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondée,
- Respecter les déviations mises en place,
- Suivre les conseils des autorités.

En cas d'orages :

- Eviter l'utilisation du téléphone fixe et des appareils électriques,
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision,
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent,
- Limiter voire éviter les déplacements.

En cas de vents violents :

- Limiter voire éviter les déplacements,
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation,
- Risque de chute de branches ou d'objets,
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol,
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés.

En cas de neige ou de verglas :

- Limiter voire éviter les déplacements,
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent,
- Utiliser des équipements spéciaux,
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage,
- S'informer sur les conditions de circulation.

COMMUNE de CHICHEE DICRIM	Edition 2021
RISQUE PANDEMIE GRIPPALE	

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet*
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2.

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

RISQUE GRIPPE AVIAIRE – CONFINEMENT DES VOLATILES :

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PRÉFECTURE VIENT DE NOUS INFORMER QU'EN RAISON DU **RISQUE DE GRIPPE AVIAIRE PLUSIEURS OISEAUX MIGRATEURS ONT ÉTÉ DÉCOUVERTS MORTS ET INFECTÉS** TOUTE PERSONNE PROPRIÉTAIRE DE VOLAILLES ET OISEAUX DE COMPAGNIE DOIT PROCÉDER AU CONFINEMENT. IL NE FAUT PAS TOUCHER LES OISEAUX MORTS NI LES ENFOUIR SANS EN AVERTIR LA MAIRIE ET NE PAS S'EN APPROCHER SANS PROTECTION.

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) tél : 03 86 72 69 00. Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la Fédération Des Chasseurs, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15,
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains.

COMMUNE de CHICHEE DICRIM	Edition 2021
RISQUE PANDEMIE TYPE COVID	

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la COVID 19 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

30 % de la
population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie » et transmet ses coordonnées au préfet*
- *Appel aux personnes fragiles et/ou seule et si besoin faire leurs courses alimentaires,*
- *Distribution de masques chirurgicaux et/ou de visières,*
- *Informers la population par voie d'affichage, distribution d'un "Infos en Bref", site internet, des noms et des numéros de téléphone des élus à joindre en cas de besoin, secrétariat de mairie fermé au public mais possibilité de téléphoner ou prendre rendez-vous en cas d'urgence.*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Porter un masque ou une visière,
- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique,
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier,
- Utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains,
- Respecter une distance physique d'un moins 1 mètre avec les personnes,
- Ne pas se serrer la main ou s'embrasser.

Les 4 gestes barrières à adopter

- 
Se laver les mains régulièrement
- 
Éternuer ou tousser dans son coude
- 
Utiliser un mouchoir à usage unique
- 
Porter un masque jetable quand on est malade

 @MinGardars

COMMUNE de CHICHEE DICRIM	Edition 2021
RISQUE NUCLEAIRE (plus de 20 km)	



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population ou la prise de pastilles d'iode stable

ACTION DU MAIRE

Permanence mairie

- Déclenchement du PCS ou en partie

Information de la population et des ERP.

Tous les messages en phase avec le service communication de la préfecture

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio locale ou nationale / TV
- Cloches de l'église ⇔ *le "glas"*

RISQUE NUCLEAIRE – PASSAGE NUAGE RADIOACTIF :

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PRÉFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON DU **RISQUE DE PASSAGE D'UN NUAGE RADIOACTIF**, IL EST DEMANDE A CHACUN DE RESTER CHEZ LUI DE NE PAS SE DÉPLACER D'ÉCOUTER LA RADIO ET D'ATTENDRE LES CONSIGNES DES AUTORITÉS

N'ENCOMBREZ PAS LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE CELA SERA PRÉJUDICIALE A TOUS.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

1 – Confinement dans un premier temps et attendre les consignes des autorités

- Rejoignez le bâtiment (en dur) le plus proche
- Fermez et calfeutrez toutes les ouvertures, bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de produits radioactifs,
- Isolez-vous si possible dans une seule pièce avec un poste radio (alimentation par piles),
- Ne fumez pas,
- N'allez pas chercher les enfants à l'école. Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer (PPMS). Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.

2 – Ne téléphonez pas. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio,

3 – Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation,

4 – Si vous devez évacuer, coupez le gaz et l'électricité,

5 – A l'extérieur, ne touchez pas aux objets, aux aliments, à l'eau qui ont pu être contaminés.

6 – Ne consommez pas de fruits, de légumes et d'eau du robinet sans l'aval des autorités.

COMMUNE de CHICHEE DICRIM	Edition 2021
RISQUE NUCLEAIRE – DISTRIBUTION DES PASTILLES D’IODE STABLE	

RISQUE RADIOLOGIQUE

En cas d’incident ou d’accident nucléaire ou radiologique, la distribution de pastilles d’iode stable* permet de protéger la population de pathologies thyroïdiennes consécutives à l’inhalation d’iode radioactif.

**Un comprimé d’iode stable protège efficacement la thyroïde en empêchant l’iode radioactif de s’y concentrer. Son efficacité est maximale s’il est ingéré 1 heure avant le rejet d’iode radioactif et au plus tard 24 heures après exposition. Il ne doit être ingéré que sur ordre des autorités publiques.*

La décision de procéder à la distribution incombe aux autorités gouvernementales et préfectorales. (Réforme nationale et départementale de la planification ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile) de distribution des pastilles d’iode stable à la population en cas de rejets radioactifs dans l’atmosphère)

Elle sera prise en fonction du degré d’imminence d’exposition des populations à la menace.

→ **imminente** : les populations seront préférentiellement évacuées ou confinées.

→ **délai suffisant pour mise en œuvre dans des conditions optimales d’efficacité** : la distribution d’iode stable sera décidée

POPULATION CONCERNEE

La distribution concerne l’ensemble de la population. Toutefois, la population la plus susceptible de bénéficier de l’effet préventif étant la tranche d’âge de 0 à 25 ans ainsi que celle des enfants à naître, cette catégorie de population, avec les femmes enceintes, sont considérées comme prioritaires.

ACTION DU MAIRE

- Information de la population et de l’école communale selon le dispositif prévu par la cellule d’alerte,
- Récupérer les comprimés d’iode auprès de la mairie de CHABLIS,
- Organiser la distribution des comprimés d’iode à la mairie aux personnes prioritaires puis à l’ensemble de la population,
- Assurer la livraison des comprimés d’iode à l’école communale.

COMMUNE de CHICHEE DICRIM	Edition 2021
RISQUE EFFONDREMENT OU AFFAISSEMENT	

CAVITES SOUTERRAINES NATURELLES



Identifiant	Nom	Type
BOUAA 2200451	Carrière souterraine de pierre de taille	carrière
BOUAA 2200452	Grotte des Saints	naturelle
BOUAA 2200453	Grotte aux dessins	naturelle
BOUAA 2200454	Trou de Semont	naturelle
BOUAA 2200455	Grotte aux blaireaux	naturelle

COMMUNE de CHICHEE DICRIM	Edition 2021
RISQUE RETRAIT – GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX	



Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier à la suite d'une modification de leur teneur en eau, en lien avec les conditions météorologiques.

Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de « retrait ») et gonflent au retour des pluies lorsqu'ils sont de nouveau hydratés (phénomène de « gonflement »).

Ces variations sont lentes, mais elles peuvent atteindre une **amplitude assez importante pour endommager les bâtiments** localisés sur ces terrains.

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts considérables, indemnisables au titre des catastrophes naturelles. La grande majorité des sinistres concerne les maisons individuelles.

COMMUNE de CHICHEE DICRIM	Edition 2021
ANNUAIRE D'URGENCE	

MEDIAS - RADIOS	
France bleu Auxerre	103.5 Mhz
France Infos	105.5 Mhz
SITES INTERNET	
Météo France	www.meteo.fr
Réseau d'annonce des crues	www.vigicrues.gouv.fr carte de France : sur SPC seine moyenne-yonne-loing
Avertissement de pluies intenses à l'échelle des communes et Vigicrues flash	https://apic-vigicruesflasch.fr
NUMEROS UTILES	
MAIRIE DE CHICHEE	03 86 42 18 46
POMPIERS CODIS	18 ou 112 ou 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes par fax ou SMS)
SAMU	15
GENDARMERIE	17
PREFECTURE	03 86 72 79 89
METEO France	08 92 68 02 89
Siège de la DDETSPP*	03 86 72 69 00
DDETSPP – Site de Preuilly	03 45 42 19 00
Centre anti-poison de Nancy	03 83 22 50 50
SOS médecins 24 h / 24	3624
Pharmacie de garde	3237
Violences conjugales	3919
Allô Enfance maltraitée	119
Samu social – Secours aux sans abris	115
Gestionnaire de réseau ENEDIS	09 72 67 50 89 (7 j / 7 appel gratuit)

* Fusion du 1^{er} avril 2021 : DDCSPP et UD DIRECCTE deviennent DDETSPP. Regroupement des services vétérinaires, la concurrence, la consommation et la répression des fraudes, l'inspection du travail, l'insertion sociale et professionnelle, l'hébergement et l'accès au logement, la politique de la ville, l'égalité femmes/hommes.

<p>☎ 15 SAMU</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.</p>	<p>☎ 17 POLICE SECOURS</p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.</p>	<p>☎ 18 SAPEURS-POMPIERS</p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.</p>
<p>☎ 112 NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.</p>	<p>LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE</p> <p>GRATUITS ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.</p> <p>FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS</p>	<p>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.</p>
<p>☎ 3117</p> <p>Pour signaler par téléphone une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.</p>	<p>☎ 39 19</p> <p>Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.</p>	<p>☎ 119</p> <p>Numéro d'urgence dédié aux enfants en danger, victimes de violences physiques ou psychologiques.</p>
<p>31 117</p> <p>Pour signaler par SMS une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.</p>	<p>☎ 115</p> <p>Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.</p>	<p>☎ 116 000</p> <p>Numéro d'urgence en cas de disparition d'enfants, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.</p>